

(N° 72.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Paul Muller, employé à l'Administration des che- mins de fer de l'État, à St.-Josse-ten-Noode (Bra- bant).

(Voir le N° 284, session 1845-1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le pétitionnaire est né à Gerolstein (actuellement Prusse Rhénane), le 11 floréal an XI.

Fils d'un cultivateur, près de Trèves, il quitta son pays parce que son père lui refusa son consentement à un mariage qu'il désirait contracter, et se retira dans le Luxembourg; il prit service dans l'armée Belge à Arlon, le 17 octobre 1832, après le terme de six ans expirés, il entra dans l'administration du chemin de fer de l'État où il est encore employé aujourd'hui. Les autorités font l'éloge de sa bonne conduite et appuient sa demande en naturalisation ordinaire, qui a été prise en considération dans la Chambre des Représentants par 36 suffrages contre 16.

Le Marquis DE RODES, Rapporteur.